Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 081-200066124-20260924-369_2026DPBIS-AR

Gaillac-Graulhet AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides

AVENANT N° 1 À LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DE NATURE ADMINISTRATIVE SIGNEE LE 18/02/2026 POUR LA PERIODE DU 01/03/2026 AU 30/09/2026

Entreprise : FORTEX MIDI PYRENNES

Entre

- La Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet, Le Nay / TECOU – BP 80133 – 81604 GAILLAC cedex
  Représentée par Monsieur Christophe GOURMANEL, Président, dûment mandaté à cet effet,

- L'entreprise FORTEX Midi Pyrénées dont le siège social est à

  représentée par dûment mandatée à cet effet,

La convention initiale portant sur l'occupation d'un atelier (formation cuir) par l'entreprise FORTEX MIDI PYRENEES arrivant à terme le 30/09/2026, il est accordé un renouvellement à compter du 1/10/2026 jusqu'au 31/03/2027.

Pour ce renouvellement, l'entreprise FORTEX MIDI PYRENEES sera redevable de la redevance correspondante fixée à 654,50 € HT par mois. La redevance applicable est celle de la délibération tarifaire en vigueur au 1/01/2024 (Délibération n°265_2023 du 11 décembre 2023).

Fait à Técou, le
En deux exemplaires originaux

Pour le Propriétaire,
Patrice GAUSSERAND
Vice-Président Attractivité et Innovation

Pour l'occupant,